



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
Reçu en préfecture le 01/07/2024  
Publié le 01 07 2024  
ID : 056-215600834-20240627-D202406022-DE

# Permis Exclusif de Recherche EPONA - 56

*DREAL Bretagne*

*Service Prévention des Risques*

*Division Risques Chroniques*



PRÉFET  
DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Qu'est qu'un PER?

Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
Reçu en préfecture le 01/07/2024  
Publié le  
ID : 056-215600834-20240627-D202406022-DE

Quand un pétitionnaire veut faire des études et travaux d'exploration minière, le code minier prévoit un **permis exclusif de recherches (PER)**.

Le permis exclusif de recherche est caractérisé par

- une limite de durée
- un périmètre limite
- une liste des substances recherchées
- la description des investigations envisagées et de leur enchainement



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La procédure de PER

Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
Reçu en préfecture le 01/07/2024  
Publié le  
ID : 056-215600834-20240627-D202406022-DE



<https://www.economie.gouv.fr/consultations-publiques>



# Que se passe-t-il après un PER ?

- 1ere option : les indices recueillis ne sont pas favorables à la création d'une mine.
  - **Le PER s'arrête.**
- 2ème option : les indices recueillis sont insuffisants pour décider.
  - Le pétitionnaire demande un **nouveau PER** pour poursuivre les études et recherches.
- 3ème option : les indices recueillis sont favorables à la création d'une mine. Deux procédures sont à mener par le pétitionnaire :
  - Une **demande de concession** ;
  - Si la concession est accordée, une **demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers**



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20240627-D202406022-DE

# Merci pour votre attention